

**Rapport sur la qualité des actifs
au 31 mars 2026**

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et des titres suffisamment sûrs et liquides, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 31 mars 2026, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et de l'instruction ACPR n°2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés inscrits au bilan ou reçus en garantie.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en MEUR)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	27 559
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	27 559

Types de contrepartie	Encours (en MEUR)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	27 559
Autres	
Total	27 559

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement (société de financement). Les prêts sont valorisés à leur valeur nominale ou à la valeur correspondant au produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 du Code Monétaire et Financier (CMF). Il n'y a pas de créances douteuses ou de créances impayées dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en MEUR)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation*	9 804
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit ou une société de financement [#]	14 996
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété**	2 759
Total	27 559

[#] : il s'agit des crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement".

^{*} : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

^{**} : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en MEUR)	Produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur ^{##} du bien financé (en MEUR)	Total (en MEUR)
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*	8 250	1 554	9 804
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété**	2 555	205	2 759
Caution délivrée par un établissement de crédit ou une société de financement [#]	12 112	2 884	14 996
Total	22 916	4 643	27 559

[#] : il s'agit des crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement".

^{##} : la méthode de valorisation des biens est définie dans la procédure publique sur le site de LBP HL SFH.

^{*} : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

^{**} : 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
	NON PAS*		PAS**		Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts				
2006	6	321	-	-	12	767	18	1 088
2007	14	697	-	-	31	1 672	44	2 369
2008	17	728	-	-	40	2 036	57	2 764
2009	23	806	-	-	81	3 037	103	3 843
2010	38	1 015	-	-	181	5 117	219	6 132
2011	64	2 368	-	-	198	7 889	262	10 257
2012	103	3 581	0	5	151	5 863	254	9 449
2013	144	3 850	124	2 618	227	6 246	496	12 714
2014	260	5 841	211	4 003	237	5 420	708	15 264
2015	396	7 382	485	7 082	649	11 735	1 530	26 199
2016	419	6 962	582	7 996	956	14 661	1 957	29 619
2017	416	5 004	721	8 430	1 611	19 786	2 747	33 220
2018	419	4 450	620	7 131	1 340	14 159	2 379	25 740
2019	598	5 633	849	8 516	1 989	19 303	3 436	33 452
2020	1 076	8 049	1 062	9 108	1 181	10 981	3 318	28 138
2021	1 409	8 777	502	3 723	1 371	9 468	3 282	21 968
2022	810	4 918	257	1 307	2 608	15 493	3 676	21 718
2023	503	3 377	82	496	1 087	6 357	1 672	10 230
2024	291	2 364	23	241	934	6 230	1 248	8 835
2025	38	187	0	5	114	568	152	760
Total	7 044	76 310	5 519	60 661	14 996	166 788	27 559	303 759

*Non PAS : prêts autres que les prêts d'accession sociale

**PAS : prêts d'accession sociale bénéficiant d'une sûreté réelle de 1er rang pour 50 % de l'encours et d'une garantie du fonds de garantie de l'accession sociale (FGAS) pour 50 % de l'encours.

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
	NON PAS*		PAS**		Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts				
0	2	2 006	1	582	7	5 059	10	7 647
1	19	3 023	6	906	70	9 023	95	12 952
2	45	3 170	16	1 243	138	8 330	199	12 743
3	79	3 463	30	1 539	236	9 118	345	14 120
4	126	3 866	47	1 714	334	9 569	507	15 149
5	131	3 297	69	2 014	375	8 815	575	14 126
6	140	3 172	107	2 516	527	10 120	773	15 808
7	163	3 008	106	2 197	446	7 451	715	12 656
8	187	3 080	153	2 777	549	8 198	889	14 055
9	226	3 202	224	3 472	603	7 805	1 052	14 479
10	241	3 093	252	3 556	581	6 765	1 074	13 414
11	270	3 318	274	3 408	816	8 178	1 360	14 904
12	265	2 880	240	2 787	618	5 773	1 123	11 440
13	290	3 152	303	3 408	778	7 037	1 370	13 597
14	378	3 529	352	3 585	707	5 894	1 437	13 008
15	582	4 674	435	4 079	765	5 810	1 783	14 563
16	482	3 930	483	4 257	1 065	7 461	2 030	15 648
17	389	2 836	316	2 586	804	5 209	1 509	10 631
18	424	3 185	453	3 634	1 107	7 362	1 984	14 181
19	525	3 311	577	4 103	713	4 454	1 815	11 868
20	793	4 444	624	4 015	645	3 700	2 063	12 159
21	627	3 182	247	1 217	1 355	6 879	2 228	11 278
22	438	2 188	158	737	1 065	5 023	1 661	7 948
23	167	1 001	39	276	498	2 751	705	4 028
24	55	299	8	53	194	996	256	1 348
25	0	1	-	-	1	8	1	9
Total	7 044	76 310	5 519	60 661	14 996	166 788	27 559	303 759

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, société de financement qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 9 décembre 2025) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 27 mai 2025).

La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%. Les encours de prêts sont répartis selon le tableau rapporté au paragraphe I-2.

NB : les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang (ou équivalent) sont également pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH a des expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) et des expositions garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS).

Expositions sur les obligations d'état :

La Banque Postale Home Loan SFH ne possède plus d'exposition sur l'Etat sous forme d'OAT.

Expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) :

Au 31 mars 2026, le cumul des fonds déposés par Banque Postale Home Loan SFH auprès du FRU s'élève à 1.09 million d'euros.

Les expositions garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS) correspondent à 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale détaillés aux paragraphes 2 et 3.

8) Répartition des expositions pour une distribution du CRD écrêté (produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé) des PAS en fonction de la durée résiduelle du prêt :

Durée résiduelle	Expositions Garanties par des personnes publiques Encours (en M€)	Nombre d'expositions concernées
-	-	-
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-
5	-	-
6	-	-
7	0.00	1
8	0.01	5
9	0.00	3
10	0.03	27
11	0.14	50
12	0.13	31
13	0.14	33
14	0.05	6
15	0.07	27
16	0.13	24
17	0.28	31
18	0.18	35
19	0.61	143
20	2.56	518
21	5.28	503
22	6.42	470
23	1.33	155
24	0.36	37
Total	17.73	2 099

Ces expositions sont rappelées ici pour mémoire, en effet elles sont déjà intégrées aux encours de prêts garantis au paragraphe I.

III – Autres expositions

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 75.2 millions d'euros au 31 mars 2026. La Banque Postale Home Loan SFH dispose d'un compte ouvert dans les livres de La Banque de France présentant un encours créditeur de 0.63 millions d'euros au 31 mars 2026.

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'opération de couverture ou d'autres expositions similaires ; en particulier elle ne détient pas d'instrument à terme.

IV – Remboursements anticipés

Pour le premier trimestre 2026, le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie est 3.1%. L'encours remboursé par anticipation représente 215.8 millions d'euros. Les pourcentages sont exprimés en rapportant le cumul des remboursements anticipés du trimestre à la moyenne des encours des prêts en fin de mois de ce même trimestre.

V – Liste des numéros internationaux d'identification des titres

Les numéros internationaux d'identification des obligations de financement de l'habitat sont mentionnés en section VIII.

VI – Expositions aux risques de marchés, de crédit et de liquidité

1) Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêt) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH. Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) et déposé dans les livres de La Banque Postale ; ou gage-espèces accordé par La Banque Postale Home Loan SFH au Fonds de Résolution Unique (FRU) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés quasi intégralement d'actifs et de passifs à taux fixe (sauf une part non significative à l'échelle du bilan), il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

2) Risque de crédit

Le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance d'une contrepartie donnée par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

En particulier, le risque de crédit principal se matérialiserait en cas de défaut de La Banque Postale à honorer l'un de ses engagements financiers vis-à-vis de La Banque Postale Home Loan SFH. Ce risque est couvert par un contrat entre les deux sociétés (Collateral Security Agreement) ; lequel prévoit la remise en garantie d'un portefeuille de crédits immobiliers (objet du présent rapport). Dans l'éventualité d'un défaut de La Banque Postale, la propriété de ce portefeuille serait transférée à La Banque Postale Home Loan SFH. La Banque Postale Home Loan SFH se retrouverait ainsi exposée à un risque de crédit sur les particuliers au titre de leur crédit immobilier. Les remboursements des particuliers en principal et intérêts permettraient alors de rembourser les porteurs obligataires. La qualité de crédit au moment du transfert de propriété pourrait également être affectée par la modification des règles d'octroi ou de garantie par La Banque Postale en préalable à son défaut. Les crédits immobiliers apportés en garantie par La Banque Postale à La Banque Postale Home Loan SFH sont sélectionnés sur un ensemble de critères stricts permettant d'assurer la qualité et la solvabilité des emprunteurs ainsi que des sûretés associées aux financements. Ce portefeuille de crédits immobiliers, revu une fois par mois, permet d'assurer le surdimensionnement nécessaire et est soumis à un ensemble de stress tests annuellement.

3) Risque de liquidité

La couverture de la liquidité associée au règlement des coupons est assurée par un gage-espèces de 25 millions d'euros. La couverture associée au remboursement du principal des émissions (ou le cas échéant pour certains coupons) est traitée façon ad-hoc et par anticipation. Le risque de liquidité est traité, suivi et reporté en Comité de gestion financière de la Banque Postale Home Loan SFH avec un zoom particulier sur le risque de liquidité sur 180 jours.

4) Risque de change

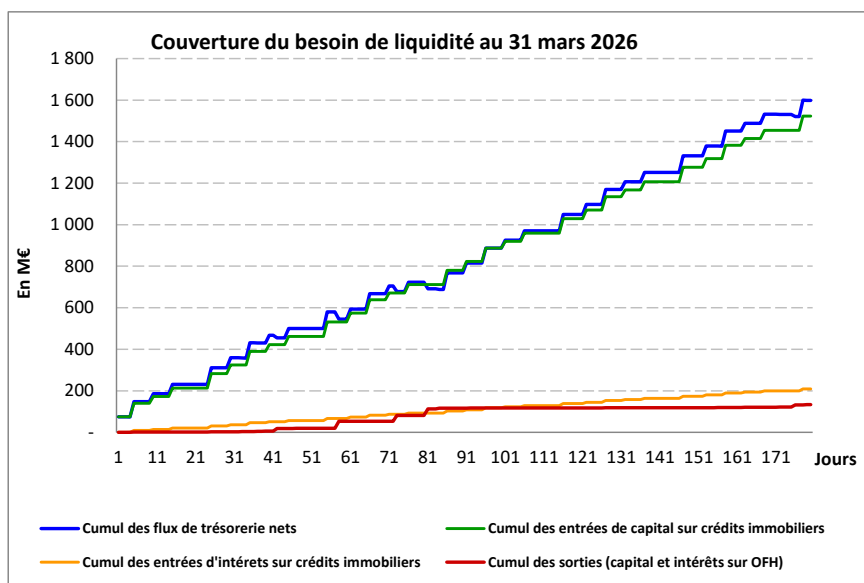
Au 31 mars 2026, La Banque Postale Home Loan SFH n'est pas exposée au risque de change.

Les facteurs de risques sont disponibles dans le prospectus de base (et ses suppléments) du Programme.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs (entrées) les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers. Les entrées de trésorerie sont fongibles (principal et intérêts) pour faire face aux sorties de trésorerie liées aux paiement de coupons et/ou de remboursement de nominal aux investisseurs. Elles intègrent les remboursements anticipés perçus sur les crédits immobiliers.

Pour les émissions au format soft bullet, la date d'échéance la plus lointaine est retenue pour le calcul de la trésorerie à 180 jours. Les sorties de trésorerie sur les 180 prochains jours ne concernent que le paiement d'intérêts sur les obligations de financement de l'habitat.



Au 31 mars 2026, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits immobiliers reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.

VIII – Structure des échéances des actifs financiers et des obligations de financement de l'habitat

La Banque Postale Home Loan SFH ne possède pas d'actifs financiers autre que les dépôts sur les comptes courants.

Titres au format EMTN

Série d'émission	Code ISIN	Nominal (MEUR)	Date d'émission	Maturité initiale	Durée possible de la prorogation	Maturité prorogable	EU LABEL
2	FR0011600477	50	24/10/2013	24/10/2033	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
3	FR0011600493	50	30/10/2013	30/10/2028	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
4	FR0011603760	20	25/10/2013	27/10/2031	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
6	FR0012174399	65	26/09/2014	26/09/2036	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
8	FR0012486256	50	04/02/2015	04/04/2040	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
10	FR0012757813	50	02/06/2015	09/05/2040	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
11	FR0012829299	50	03/07/2015	01/07/2039	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
12	FR0013049384	30	03/11/2015	31/03/2036	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
14	FR0013102845	15	28/01/2016	28/01/2031	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
16	FR0013237211	20	13/02/2017	13/02/2042	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
17	FR0013262961	540	23/06/2017	23/06/2027	1 an	23/06/2028	EEA Grandfathered – CRR compliant
18	FR0013296308	20	01/12/2017	01/12/2037	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
19	FR0013313855	750	07/02/2018	07/02/2028	1 an	07/02/2029	EEA Grandfathered – CRR compliant
20	FR0013369667	1 000	04/10/2018	04/10/2028	1 an	04/10/2029	EEA Grandfathered – CRR compliant
21	FR0013372174	15	18/10/2018	18/10/2033	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
23	FR0013387172	30	17/12/2018	17/12/2038	1 an	17/12/2039	EEA Grandfathered – CRR compliant
26	FR0013400744	40	11/02/2019	11/02/2039	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
28	FR0013416724	30	29/04/2019	29/04/2039	-	-	EEA Grandfathered – CRR compliant
30	FR0013454733	1 000	22/10/2019	22/10/2029	1 an	22/10/2030	EEA Grandfathered – CRR compliant
33	FR0013482890	860	12/02/2020	12/02/2035	1 an	12/02/2036	EEA Grandfathered – CRR compliant
38	FR0013506706	500	07/04/2020	07/04/2026	1 an	07/04/2027	EEA Grandfathered – CRR compliant
39	FR0013506714	750	07/04/2020	07/04/2027	1 an	07/04/2028	EEA Grandfathered – CRR compliant
40	FR0013506839	750	09/04/2020	09/04/2028	1 an	09/04/2029	EEA Grandfathered – CRR compliant
41	FR00140020M4	500	15/02/2021	15/05/2029	1 an	15/05/2030	EEA Grandfathered – CRR compliant
42	FR00140020L6	500	15/02/2021	15/10/2028	1 an	15/10/2029	EEA Grandfathered – CRR compliant
43	FR0014007X14	1 000	27/01/2022	27/01/2042	1 an	27/01/2043	EEA Grandfathered – CRR compliant
44	FR001400A9N7	750	12/05/2022	12/05/2030	1 an	12/05/2031	EEA Grandfathered – CRR compliant
45	FR001400DC98	1 000	19/10/2022	23/01/2030	1 an	23/01/2031	Premium
46	FR001400FD12	1 250	31/01/2023	31/01/2031	0.5 an	31/07/2031	Premium
47	FR001400HF42	1 000	19/04/2023	19/02/2029	1 an	19/02/2030	Premium
48	FR001400ILH4	1 000	20/06/2023	20/06/2029	1 an	20/06/2030	Premium
49	FR001400NGT9	750	29/01/2024	29/01/2034	1 an	29/01/2035	Premium
50	FR001400T1N3	1 000	04/10/2024	04/10/2039	1 an	04/10/2040	Premium
51	FR001400TR51	1 000	07/11/2024	30/10/2030	0.5 an	30/04/2031	Premium
52	FR001400ZZT3	1 000	28/05/2025	28/05/2040	1 an	28/05/2041	Premium
53	FR0014010BU9	1 000	12/06/2025	12/06/2032	1 an	12/06/2033	Premium
54	FR0014013WA1	750	05/11/2025	05/11/2031	1 an	05/11/2032	Premium
55	FR0014013WA2	1 000	23/01/2026	23/01/2033	1 an	23/01/2034	Premium
	Total	20 185					

Titres de droit allemand (Gedekte Namensschuldverschreibungen)							
Série d'émission	Identifiant	Nominal (MEUR)	Date d'émission	Maturité initiale	Durée de la maturité prorogable	Maturité prorogable	EU LABEL
RCB1	NSVS001	25	08/09/2014	10/09/2029	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB2	NSVS002	10	12/09/2014	12/09/2031	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB3	NSVS003	50	19/09/2014	19/09/2039	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB4	NSVS004	10	23/09/2014	23/09/2026	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB5	NSVS005	15	05/06/2015	05/06/2035	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB6	NSVS006	30	08/10/2015	18/10/2034	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB7	NSVS007	20	12/10/2015	20/10/2033	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB8	NSVS008	10	21/10/2015	29/10/2027	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB9	NSVS009	50	18/12/2015	04/01/2035	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB10	NSVS010	30	17/03/2017	17/03/2042	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB11	NSVS011	20	17/03/2017	17/03/2037	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB12	NSVS012	15	17/03/2017	17/03/2032	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB13	NSVS013	50	04/05/2017	04/05/2037	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB14	NSVS014	50	12/05/2017	12/05/2042	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB15	NSVS015	25	17/05/2017	17/05/2041	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB16	NSVS016	20	01/12/2017	01/12/2037	1 an	01/12/2038	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB17	NSVS017	20	15/02/2018	15/02/2038	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB18	NSVS018	50	05/04/2018	05/04/2038	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB19	NSVS019	30	14/03/2018	15/03/2038	1 an	15/03/2039	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB20	NSVS020	50	03/05/2018	03/05/2038	1 an	03/05/2039	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB21	NSVS022	50	07/05/2018	07/05/2041	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB22	NSVS021	26	07/05/2018	07/05/2035	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB23	NSVS023	25	15/06/2018	03/09/2038	1 an	03/09/2039	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB24	NSVS024	20	19/10/2018	19/10/2038	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB25	NSVS025	15	24/10/2018	24/10/2034	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB26	NSVS026	15	22/10/2018	22/09/2038	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB27	NSVS027	50	14/03/2019	14/03/2039	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
RCB28	NSVS028	50	23/04/2019	25/04/2044	-	-	- EEA Grandfathered – CRR compliant
Total		831					

L'encours total du passif obligataire se monte à un nominal de 21 016 MEUR.

Depuis la création de La Banque postale Home Loan SFH aucune option de prorogation d'échéance n'a été exercée.

Les éventuels déclencheurs de prorogation d'échéance relatifs à des émissions réalisées avant le 8 juillet 2022 sont à la main de l'émetteur et prévus dans les *final terms* de chaque émission. Pour les émissions réalisées après le 8 juillet 2022, les déclencheurs de prorogation d'échéance, lorsqu'ils existent, sont définis par l'article 3 du décret 2021-898 et rappelés dans le prospectus de base du programme validé par l'AMF.

IX – Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau certifié par le contrôleur spécifique du ratio de couverture légal s'élève à 134% au 31 décembre 2025.

Fait à Paris, le 15 mai 2026

Patrick PEAUCELLE
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH